

L'INFO MUNICIPALE

la belle
D'AMOUR ET DE NATURE

Volume 35 - Numéro 7 - 3 JUILLET 2024

MOT DE LA MAIRESSE

En l'absence de la mairesse, c'est un privilège pour moi d'occuper un rôle important au sein de notre magnifique municipalité, soit celui de mairesse suppléante. Sachez que mes collègues du conseil et moi sommes toujours aussi engagés dans les dossiers qui nous occupent et que nous considérons tous les commentaires et les demandes qui nous sont adressés.

Je débute ce mot en remerciant tous ceux qui ont participé à la Journée de l'environnement qui a eu lieu le 1^{er} juin dernier. Je tiens à souligner les efforts de Martin Ouimet, coordonnateur en environnement, Annie Messier et Valérie Patenaude du Service de l'horticulture et Olivier Doré-Bouchard du Service des travaux publics pour l'organisation de cet événement. Plus de cinq cent (500) arbres ont été distribués ainsi qu'une très grande quantité de compost; ce qui démontre la volonté de notre communauté à améliorer la qualité de l'air que nous respirons ainsi que celle d'embellir notre village de manière écologique.

Je poursuis en soulignant que nous sommes fiers d'avoir accueilli Steve Provost, un artiste énergique de la région, lors de la Fête familiale du 22 juin. J'espère que le spectacle ainsi que le reste de la programmation vous ont plu! La participation de la communauté, soit les membres du Service de sécurité incendie et l'Association chasse et pêche de Labelle, a été indispensable à son succès. Le duo du Service de la culture, des loisirs et du tourisme, Isabelle Boucher et Annie Bérubé Cronier ont su égayer cette journée ainsi que le début de l'été avec l'ouverture du dôme et les activités hebdomadaires au terrain de soccer. Elles sont entourées de jeunes passionnés par le sport, Élodie Jalbert et Félix Thibault, pour la saison estivale 2024. Je partage évidemment la reconnaissance des parents de Labelle pour leur créativité et leur dévouement!

Sur ce, je vous souhaite un très bel été à profiter de notre majestueux territoire, nos infrastructures et notre animation. N'oubliez surtout pas de prioriser nos commerçants locaux lors de vos emplettes et vos petits moments de répit.

Julie Marchildon, mairesse suppléante



Nicolas Bottreau
Conseiller



Noémie Biardeau
Conseillère



Annick Laviolette
Conseillère



Vincent Normandeau
Conseiller



Isabelle Laramée
Conseillère



Julie Marchildon
Conseillère

SUIVI DES SÉANCES

Voici le compte-rendu des principaux dossiers traités lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 28 mai 2024 et de la séance ordinaire du 17 juin 2024

SUIVI DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MAI 2024

Administration, finances et ressources humaines

De nouveaux employés ont été embauchés. Il s'agit de MM. Christian Girouard et David Gauthier, à titre d'opérateurs de machinerie lourde pour le Service des travaux publics. MM. Christian Girouard et David Gauthier sont également embauchés à titre de pompiers.

Sécurité incendie et sécurité publique

Le conseil a procédé à l'embauche de Mme Érika Poirier et MM. Alexis Turpin et Mathieu Lelièvre à titre de pompière et pompiers à l'essai, et ce, en vertu des articles 3.11 et 3.12 de la convention collective des pompiers en vigueur.

Règlements

- Le règlement numéro 2024-410 décrétant une dépense de 450 000 \$ et un emprunt de 450 000 \$ pour des travaux de mise aux normes du barrage du Lac-Labelle a été adopté.

SUIVI DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2024

Appel d'offres et soumissions

À la suite de l'appel d'offres public numéro 2024-03 relatif au déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la municipalité (secteur du lac Labelle) pour une période de deux (2) ans, le conseil a accepté la plus basse soumission conforme, soit celle de 9077-2146 Québec Inc. au coût de 390 897,36 \$ plus les taxes pour la saison 2024-2025 et de 402 624,28 plus les taxes pour la saison 2025-2026.

Administration, finances et ressources humaines

Une résolution a été adoptée par laquelle le conseil municipal avisera la Municipalité de La Minerve qu'il ne désire pas renouveler l'entente portant sur l'entretien des chemins sur la rive ouest du lac Labelle dans le secteur du chemin des Tisserands.

Le conseil a accepté la demande de paiement numéro 7 de Jomaco inc. au montant total de 198 291,48 \$ incluant les taxes, conformément au certificat préparé par PLA Architectes, en date du 31 mai 2024 relativement à la construction du pavillon des loisirs, ces dépenses étant payées à même le règlement d'emprunt numéro 2023-386 (avec l'aide financière du Programme PAFIRS).

Considérant l'aide financière reçue du ministère du Sport, du Loisir et du Plein air pour la mise à niveau du Sentier national sur divers tronçons du sentier situés sur le territoire de Labelle, une résolution a été adoptée afin de mandater l'entreprise Services forestiers des Sommets pour la réalisation de travaux d'abattage d'arbres problématiques sur le sentier au montant de 6 270 \$ plus taxes,

Le conseil a également autorisé le dépôt d'une demande pour la création d'une aire protégée et d'un corridor écologique dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées en territoire public méridional du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), en collaboration avec les organismes Éco-Corridors Laurentiens et SNAP Québec.

Le conseil a recommandé favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation des Laurentides, de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides, de l'Office municipal d'habitation des Pays-d'en-Haut, de l'Office municipal d'habitation de Prévost, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Hippolyte, de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Sophie, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Colomban et de l'Office municipal d'habitation de Saint-Jérôme.

Travaux publics

Une résolution a été adoptée afin de mandater la firme FNX INNOV pour la réalisation de plans et devis incluant l'estimation détaillée du coût des travaux,

Une résolution a aussi été adoptée par laquelle la Municipalité mandate la firme Étude Isabelle Labelle, arpenteurs-géomètres au montant de 1 600 \$ plus taxes afin de réaliser un plan de localisation de la propriété sise au 8433, boul. du Curé-Labelle (nouveau garage municipal).

L'appropriation d'une somme de 1 744,29 \$, plus les taxes, de l'excédent affecté a été autorisée afin de compléter les travaux de conversion des luminaires sur le territoire de la Municipalité.

Un mandat à la MRC des Laurentides a également été octroyé pour la réalisation de travaux de raccordement du nouveau pavillon des loisirs au réseau au coût de 7 402,21 \$ plus les taxes.

Urbanisme et environnement

Trois (3) demandes de dérogation mineure ont été présentées et il a été résolu :

- D'accepter pour la demande numéro 2024-011 une dérogation de 39 m² pour l'ajout de l'usage complémentaire artisanal d'ébénisterie dans le garage existant. Puisque la demande de dérogation mineure vise une disposition adoptée en vertu du paragraphe 5 de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que celle-ci touche un lieu où l'occupation est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de protection de l'environnement, une copie de la résolution doit être transmise à la MRC pour décision. En vertu du règlement numéro 2022-352, un délai de 18 mois est accordé suivant l'adoption de la résolution afin de débiter les travaux visés sans quoi la résolution devient nulle et non avenue. Le tout, situé sur le lot 5 010 073 au 112, rue de l'Église.

- D'accepter pour la demande numéro 2024-012 une dérogation de 10 % de la superficie totale de plancher du logement accessoire versus la superficie du plancher principal du logement principal. Puisque la demande de dérogation mineure vise une disposition adoptée en vertu du paragraphe 5 de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que celle-ci touche un lieu où l'occupation est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de protection de l'environnement, une copie de la résolution doit être transmise à la MRC pour décision. En vertu du règlement numéro 2022-352, un délai de 18 mois est accordé suivant l'adoption de la résolution afin de débiter les travaux visés sans quoi la résolution devient nulle et non avenue. Le tout, situé sur le lot 5 010 829 au 172, chemin Panneton.
- D'accepter pour la demande numéro 2024-013 une dérogation pour l'aménagement d'un cabanon en cour avant. En vertu du règlement numéro 2022-352, un délai de 18 mois est accordé suivant l'adoption de la résolution afin de débiter les travaux visés sans quoi la résolution devient nulle et non avenue. Le tout, situé sur le lot 5 010 282 au 61, rue de l'Église.

Une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ainsi qu'une demande de modification réglementaire ont été présentées et il a été résolu :

- D'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-014 du secteur noyau villageois, pour aménager un cabanon de couleur grise selon les plans fournis à la demande. En vertu du règlement numéro 2015-253, un délai de 18 mois est accordé suivant l'adoption de la résolution afin de débiter les travaux visés sans quoi la résolution devient nulle et non avenue. Le tout, situé sur le lot 5 010 282 au 61, rue de l'Église.

Bien que le conseil ne soit pas contre la demande relative à la modification du règlement de zonage numéro 2002-56 afin de modifier l'article 8.5.4.1 pour retirer l'usage de location à court séjour dans la zone FOR-22, celui-ci est plutôt d'avis qu'il serait préférable d'analyser la problématique de l'usage de location à court séjour dans une perspective globale sur le territoire de la municipalité et non dans une seule zone, ce qui sera fait dans les mois qui viennent;

Un mandat a été octroyé à la firme Étude Isabelle Labelle, arpenteurs-géomètres au montant de 3 850 \$ plus taxes pour la réalisation d'un plan de localisation du parc du Centenaire incluant le nouveau Pavillon des loisirs et le remplacement cadastral des lots 5 011 665 et 5 010 124 pour la création de deux (2) nouveaux lots afin de créer une virée sur la rue Bélanger.

Le conseil a approuvé la fermeture de deux chemins :

- Le chemin constitué des lots 5 225 653 et 5 525 577 parce qu'il n'existe pas sur le terrain et n'est d'aucune utilité pour la Municipalité.
- Le chemin constitué des lots 5 225 699 et 5 225 706 parce qu'il est constitué d'une partie de l'ancien chemin de La Minerve et n'est d'aucune utilité pour la Municipalité.

Le conseil a également accepté de vendre le lot 5 333 007 adjacent à la propriété sise au 55, rue Alarie, au montant de 5 000 \$ plus les taxes. La vente de ce lot permettra de régulariser l'implantation du garage existant.

La Municipalité a adopté une résolution par laquelle elle désigne Mmes Maryse Trudel et Marie-Laurence Vinet ainsi que M. Martin Ouimet à titre de conciliateur-arbitre responsable de l'application de l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Enfin, les conseillers-ères Isabelle Laramée, Julie Marchildon ainsi que Vincent Normandeau ont été nommés membres du Comité de démolition pour une période d'un (1) an.

Incendie et sécurité publique

Le conseil a demandé au gouvernement du Québec une révision de la *Loi sur la fiscalité municipale* relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec.

Règlements

Le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2024-410 décrétant un emprunt de 450 000 \$ et un emprunt de 450 000 \$ pour des travaux de mise aux normes du barrage du Lac-Labelle, tenue le 10 juin 2024, a été déposé. Comme aucune demande n'a été faite, celui-ci est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Les règlements suivants ont également été adoptés :

- Numéro 2024-408 modifiant le règlement numéro 2022-369 relatif au stationnement et à la circulation;
- Numéro 2024-411 modifiant le règlement numéro 2016-266 permettant à certains véhicules tout-terrain motorisés de circuler sur certains chemins municipaux.

Questions

Plusieurs questions ont été adressées au conseil pendant la séance et ont été répondues par la mairesse suppléante assistée des autres membres du conseil et de la direction au besoin.

PROCHAINE SÉANCE

Veuillez prendre note que la séance ordinaire du conseil du mois de juillet 2024 aura lieu le lundi 15 juillet 2024 à 19 h 30.

Pour mieux vous informer, certains de ces dossiers font ou feront l'objet d'articles plus détaillés dans L'Info municipale, dans les journaux ou dans d'autres publications que vous pouvez consulter. Dans certains cas, des avis publics seront publiés légalement par leur affichage à l'hôtel de ville ainsi que sur le site Web de la Municipalité. Vous pouvez aussi, pour le détail de l'ensemble des décisions du conseil ou pour prendre connaissance des règlements adoptés, visualiser les procès-verbaux et les règlements à la section « Conseil municipal » du site de la Municipalité au <http://www.municipalite.labelle.qc.ca>. En outre, vous pouvez communiquer directement avec moi au 819 681-3371, poste 5004.

La directrice générale et greffière-trésorière, Claire Coulombe

SERVICE DE L'URBANISME



Voici un aperçu des principales réalisations du Service de l'urbanisme au cours du dernier mois.

- Rencontre de démarrage du projet d'enseigne communautaire sur la route 117 en partenariat avec la Chambre de commerce de Labelle;
- Suivi du projet de construction de l'abri à bacs des matières résiduelles à la Gare;
- Rencontre avec Éco-Corridor Laurentien pour le projet d'aire protégée près des lacs Joly et Gervais;
- Suivi de l'ordonnance pour les travaux de démolition du 103, rue du Moulin
- Émissions de permis
- Suivi de plusieurs dossiers d'infraction.

LES QUAIS

Les beaux et chauds jours de l'été sont enfin arrivés! Rien de mieux que de profiter de ces journées de repos à se prélasser au bord de l'eau !

Si vous comptez changer ou aménager un quai, il est important de connaître les démarches à suivre :



- Tout aménagement, changement ou réparation d'un quai doit avoir un certificat d'autorisation émis par la Municipalité.
- Un seul quai est autorisé par propriété.
- Le quai doit être installé en face de la propriété qu'il dessert et à une distance minimale de 1.2 mètre des lignes latérales de propriété et dans leur prolongement vers le littoral.
- La superficie maximale d'un quai, incluant la portion de la passerelle et les accessoires au quai situés sur le littoral est de 20 mètres carrés. Nonobstant ce qui précède, un ayant une superficie supérieure à 20 mètres carrés est autorisé suivant l'obtention préalable des autorisations ministérielles requises.
- Une passerelle doit avoir une largeur maximale de 2 mètres et une longueur minimale de 2 mètres.
- Tout quai, incluant la passerelle, doit être construit à partir de matériaux non polluants tels le bois, l'aluminium, le composite et le plastique.
- Tout quai doit être aménagé sur pilotis, sur pieux ou flottants.

Pour toute information supplémentaire, nous vous invitons à communiquer avec le Service de l'urbanisme au 819 681-3371 poste 5012.

LE SERVICE DE L'URBANISME

Québec 

Votre
gouvernement 



Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles

Les piscines résidentielles, qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables, constituent un risque important de noyade chez les jeunes enfants, particulièrement lorsqu'ils échappent à la supervision d'un adulte et que les installations ne sont pas adéquatement sécurisées. Adopté en 2010, le **Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles** vise essentiellement à contrôler l'accès des jeunes enfants aux piscines résidentielles par des mesures simples telles que l'installation d'une enceinte munie d'une porte de sécurité. Pour en savoir plus sur de la réglementation, consultez la page Web du MAMH.

Nous vous rappelons que les propriétaires de piscines résidentielles installées avant novembre 2010 ont jusqu'au 30 septembre 2025 pour mettre aux normes leur installation. Toutes les autres doivent déjà être conformes aux règles.

Veillez noter que pour toute modification ou installation d'une piscine, un permis de la Municipalité de Labelle est **EXIGÉ**.

Évitons les tragédies et de profiter de la saison estivale dans un environnement sécuritaire pour tous.

Bonne saison estivale en toute sécurité!

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Pour obtenir de l'information quant au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles ou à son application, consultez quebec.ca/piscinesrésidentielles

LES ÉCHOS DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

LAVAGE D'EMBARCATIONS

La station de lavage est située au :
8565, boulevard du Curé-Labelle

Le lavage des embarcations est **OBLIGATOIRE** avant chaque mise à l'eau sur un des plans d'eau de la Municipalité de Labelle. Le propriétaire de l'embarcation doit avoir, **en tout temps**, en sa possession le certificat de lavage attestant ce qui suit : les renseignements sur le détenteur, l'identification et l'immatriculation de l'embarcation, la date et l'heure de l'émission du certificat.

Les frais sont de 10 \$ payable sur place par carte de crédit ou par jeton acheté à l'hôtel de ville au :
1, rue du Pont à Labelle

LA VIGNETTE

La vignette de la Municipalité de Labelle est obligatoire pour tous les bateaux à moteur de résidents ou visiteurs pour tout séjour sur un des lacs de la municipalité. Il est possible d'obtenir une vignette autocollante à l'Hôtel de ville et à la descente municipale du lac Labelle.

Le tarif de la vignette est de 5 \$ pour les détenteurs d'une propriété à Labelle et de 30 \$ pour les visiteurs.

En tout temps, un certificat de lavage est exigé pour chaque embarcation.

L'accès au lac Labelle par le débarcadère est gratuit pour les résidents et contribuables de Labelle.

LE MYRIOPHYLLE À ÉPIS, UNE PLANTE AQUATIQUE EXOTIQUE ENVAHISSANTE



Le myriophylle à épis est une plante aquatique exotique envahissante vivace de la famille des Haloragaceae. Ses tiges sont enracinées dans le substrat (sédiments) et peuvent mesurer jusqu'à 6 mètres. Près de la surface de l'eau, elles se ramifient et peuvent poursuivre leur croissance horizontalement et produire des épis de fleurs émergents. Le myriophylle à épis forme alors une canopée dense à la surface de l'eau.

Les rhizomes, les racines et les pousses basses de la plante peuvent persister tout l'hiver, ce qui lui permet d'amorcer sa croissance relativement tôt en saison. Ce caractère hâtif, combiné à une croissance rapide, confèrent au myriophylle à épis un avantage par rapport aux autres plantes aquatiques.

Ses feuilles sont finement divisées comme une plume et disposées sur la tige en verticilles, normalement en groupes de quatre. Chaque feuille est composée de 12 à 24 paires de folioles (aussi appelées « segments »). La distance moyenne entre les verticilles est de plus de 1 centimètre.

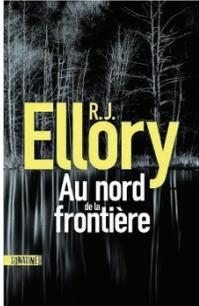


Source : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de la Faune et des Parcs <https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/myriophylle-epi/index.htm>

RENDEZ-VOUS : VOTRE BIBLIOTHÈQUE

Au nord de la frontière

Par R.J. Ellory



Victor Landis, shérif solitaire de Géorgie, passe la frontière du Tennessee lorsque son frère Frank, avec qui il était brouillé depuis des années, est retrouvé mort dans d'étranges circonstances.

Il rencontre une nièce dont il ignorait l'existence et pour laquelle il mène une enquête qui l'emmène dans les communautés isolées des Appalaches où abondent des meurtres inexplicables de jeunes filles.

L'Hôtel Natucket

Par Elin Hilderbrand



Xavier Darling, un milliardaire londonien, rachète l'hôtel Nantucket, une vieille demeure de la Belle Époque, pour en faire un hôtel luxueux. Mais la rumeur du fantôme de Grace Hadley, femme de chambre décédée cent ans plus tôt, rebute les clients.

De son côté, Lizbet Keaton, la directrice générale, est partagée entre son ex-compagnon J.J. et Mario, le chef du restaurant.



Repas de famille

Par Shari Lapena

Il règne une drôle d'atmosphère au sein de la famille Merton. Dan, Catherine et Jenna entretiennent des rapports tendus avec leur père, notamment pour des sujets d'argent. Quand les corps des époux Merton sont retrouvés après un repas de famille qui a dégénéré, les trois enfants sont suspectés.

CLUB DE LECTURE TD

4, 3, 2, 1... On décolle! Le club de lecture, destiné aux enfants de 2 à 12 ans, a débuté le 22 juin dernier. À la fin de l'été, plusieurs prix seront attribués, dont un certificat-cadeau de 25 \$ chez Les Libraires.

En t'inscrivant, tu seras automatiquement inscrit au concours régional. Tu pourrais gagner 2 nuitées en prêt-à-camper Étoile dans le parc national d'Oka pour 4 personnes!



NOUS JOINDRE

Heures d'ouverture

Mardi et jeudi - 13 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30

Mercredi - 12 h 30 à 16 h 30

Vendredi - 10 h à 12 h et 12 h 30 à 16 h 30

Samedi - 9 h à 12 h 30

7393, boul. du Curé-Labelle

Téléphone : 819 681-3371, poste 5021

biblio@municipalite.labelle.qc.ca | mabiblioamoi.ca/labelle

PROGRAMME

REMBOURSEMENT DE PRODUITS D'HYGIÈNE PERSONNELLE DURABLES

Saviez-vous que certains produits d'hygiène personnelle jetables peuvent prendre jusqu'à **500 ans** pour se décomposer? Vous avez envie de faire des choix plus écologiques et de réduire vos déchets? Nous avons une excellente nouvelle pour vous!

Une subvention annuelle pouvant aller jusqu'à 50 \$ est accordée pour l'achat de produits d'hygiène durables. Les produits éligibles incluent les coupes et disques menstruels, les serviettes et protège-dessous lavables, les sous-vêtements absorbants lavables, ainsi que les culottes d'incontinence lavables. Par ailleurs, les familles peuvent obtenir une subvention pouvant atteindre 100 \$ par enfant admissible pour l'achat de couches lavables, de culottes d'apprentissage à la propreté lavables ou de couches de baignade lavables.



Pour en connaître plus sur ce programme, consultez notre site Web : <https://municipalite.labelle.qc.ca/publications/nouvelles-et-evenements>

Le formulaire est également disponible à la réception de l'hôtel de ville ainsi qu'à la bibliothèque municipale.

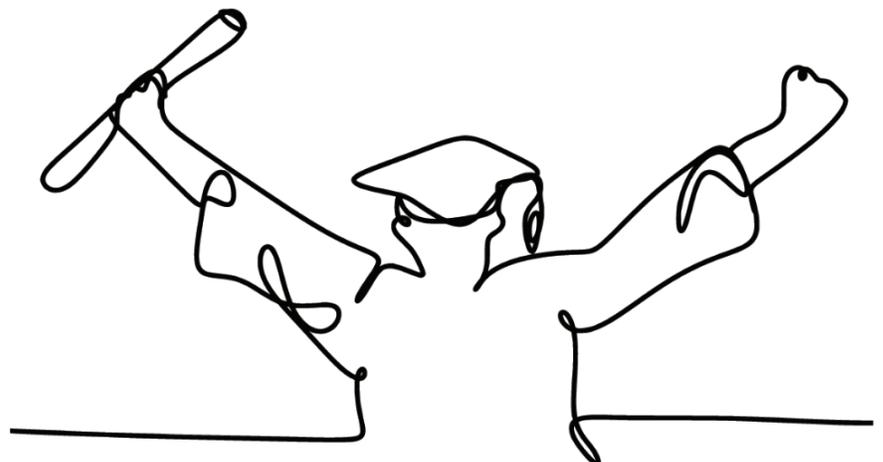
FÉLICITATIONS

FINISSANTS ET FINISSANTES DE SECONDAIRE 5

Les membres du conseil tiennent à saluer vos efforts et votre détermination qui vous ont permis de franchir cette étape importante.

Pour souligner votre persévérance, nous vous invitons à nous faire parvenir vos coordonnées afin que nous puissions ajouter votre nom au tirage d'une carte-cadeau.

Inscription avant le **26 juillet 2024**
biblio@municipalite.labelle.qc.ca
819 681-3371 poste 5021



ACTIVITÉS À L'AGENDA DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

HORAIRE DES BAINS LIBRES DURANT L'ÉTÉ

PISCINE MUNICIPALE | ÉTÉ 2024

BAINS LIBRES 25 JUIN AU 16 AOÛT 2024

MARDI	9 h à 10 h	Bain libre pour tous (1 couloir)
	11 h 30 à 13 h	Bain adulte couloirs
	17 h 30 à 18 h 30	Bain adulte couloirs
MERCREDI	11 h 30 à 13 h	Bain adulte couloirs
	17 h 30 à 19 h	Bain libre pour tous (1 couloir)
JEUDI	9 h à 10 h	Bain libre pour tous (1 couloir)
	12 h à 13 h	Bain adulte couloirs

Pour la programmation estivale des cours de mise en forme et de natation, svp vous référez à notre page Facebook et au site Web de la municipalité.

[Municipalité de Labelle - Piscine](#)

MERCREDIS SPORTIFS

Hey les jeunes!

Venez vous amuser lors des mercredis sportifs avec Félix Thibault.

Rendez-vous au terrain de soccer tous les mercredis soirs (**pause le 24 et 31 juillet**) de **18 h à 19 h avec sports variés pour les 5 à 7 ans** et de **19 h à 20 h avec flag football pour les 8 à 12 ans**.

N'oubliez pas d'apporter votre gourde d'eau et d'être bien chaussés!



ACTIVITÉS À L'AGENDA DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE



FESTIVAL **25** 1998-2023 STRADIVARIA Alexandre Da Costa

FESTIVAL STRADIVARIA – 4 FLAMENCOS

Le jeudi, 12 juillet 2024 à 19 h 30, à la Chapelle du centre communautaire de Labelle, venez vivre une expérience des plus exotiques du flamenco avec la réputée guitariste CAROLINE PLANTÉ et ses musiciens talentueux. Ils vous feront voyager à travers les parfums d'Espagne et vous donneront envie de danser!

SURVEILLANTS DU DÔME GILBERT-BRASSARD



Nous sommes ravis de vous présenter nos deux surveillants au Dôme Gilbert-Brassard, Élodie Jalbert et Félix Thibault. Ils assureront une présence et veilleront à la sécurité et de nos jeunes.

N'oubliez pas que les enfants de 11 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte.

INFORMATIONS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

UTILISATION DE L'EAU POTABLE

La Municipalité de Labelle insiste sur l'importance de respecter le règlement numéro 2021-337 concernant l'utilisation de l'eau potable. Cela vise à préserver la qualité et la quantité de cette précieuse ressource. Voici quelques règles à suivre pendant l'été :

- ◇ **Utilisez l'eau potable avec modération** : Rappelez-vous que l'eau n'est pas une ressource illimitée. Chaque goutte compte, alors essayez de ne pas la gaspiller inutilement.
- ◇ **Responsabilité individuelle et collective** : La préservation de l'eau est une responsabilité qui nous incombe à tous. Chaque geste compte, que ce soit à la maison, au travail ou dans la communauté.
- ◇ **Évitez les gaspillages** : Réparez les fuites, fermez bien les robinets et utilisez des systèmes d'irrigation efficaces pour arroser vos jardins.
- ◇ **Privilégiez les heures fraîches pour l'arrosage** : Évitez d'arroser vos plantes pendant les heures les plus chaudes de la journée. L'arrosage tôt le matin ou en fin d'après-midi est plus efficace.
- ◇ **Collectez l'eau de pluie** : Installez des barils de récupération d'eau de pluie pour arroser vos plantes. C'est une excellente façon de réduire votre consommation d'eau potable.

Voici un extrait de l'article 7 du règlement 2021-337 :

ARTICLE 7 - Utilisations intérieures et extérieures

7.2 Arrosage manuel de la végétation

L'arrosage manuel, d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière, d'une plate-bande, d'un arbre et d'un arbuste est permis en tout temps.

7.3 - Période d'arrosage « Il est possible d'utiliser l'eau à des fins d'arrosage d'un aménagement paysager, de pelouse, haie, arbustes, etc, selon les modalités suivantes :

Pour les numéros civiques pairs des immeubles :

Les mercredis, vendredis et dimanches de 20 h à 22 h (arrosage manuel ou mécanique) et de 2 h à 4 h a.m. (système d'arrosage automatique)

Pour les numéros civiques impairs des immeubles :

Les mardis, jeudis et samedis de 20 h à 22 h (arrosage manuel ou mécanique) et de 2 h à 4 h a.m. (système d'arrosage automatique) »

En suivant ces règles simples,, nous pouvons tous contribuer à préserver cette ressource essentielle pour les générations futures.



LA CHRONIQUE HORTICOLE



Bonjour à tous,

Juillet est à nos portes et l'été est bien installé. Je vous souhaite du succès dans vos jardins et potagers.

Ma collègue Valérie et moi-même, avons eu le plaisir, cette année encore, d'organiser la plantation d'annuelles à la Gare avec les élèves de l'école Le Tremplin. Ils ont bravé les gouttes de pluie et les mouches ! Tour à tour, les classes se sont succédées pour planter les végétaux que nous avons disposés sur le sol ou dans les bacs !

Les élèves nous ont semblé très heureux ! Plusieurs d'entre eux nous ont dit qu'ils avaient aidé leurs parents à planter des fleurs ou des légumes cette année. Certains nous expliquaient leurs légumes préférés au potager et d'autres les choix de couleur d'annuelles que leur mère avait fait.

Merci à tous les profs et membres du personnel qui permettent aux enfants de s'amuser dans des projets comme ceux-là à l'extérieur de

la cour d'école!



Merci à tous les élèves pour votre participation et votre belle énergie! La Gare sera magnifique.

En terminant nous tenions à féliciter tous les jeunes de 6^e année qui, en septembre, s'en iront au secondaire ! Bonne continuité !

Annie
Responsable de l'horticulture



COMMUNICATIONS

Systeme d'alerte à la population TELMATIK

Êtes-vous inscrit?

Dans le cadre de son plan d'urgence, la Municipalité de Labelle a fait l'acquisition d'un service d'alertes et d'informations afin d'offrir un outil efficace et de qualité à ses citoyens.

Ce système est supporté par TELMATIK et est en opération 24 h/jour, 365 jours/an et permet, en situation d'urgence, de rejoindre rapidement tous les citoyens afin de les tenir informés de toutes situations particulières telles que: Mesures d'urgence, fermeture de routes, avis d'ébullition, avis de rinçage, etc.

Ce service est en direct et vous contacte soit par un appel vocal automatisé, texte ou courriel pour vous informer au moment précis de l'événement. Donc, pas d'attente et un moyen sûr et efficace d'être informé.

Chaque citoyen est libre de s'abonner. L'inscription à ce service se fait via le site Web de la Municipalité en page d'accueil à l'aide du lien suivant : <https://municipalite.labelle.qc.ca/> et en cliquant sur **JE M'INSCRIS**. Un formulaire s'affichera afin que vous puissiez entrer vos renseignements (bien vérifier avant de cliquer sur SOUMETTRE).

Il est important d'inscrire l'adresse de votre propriété à Labelle pour que ce service soit le plus efficace. Par exemple, si une mesure d'urgence ne concerne qu'un lieu précis, grâce à votre adresse, il sera plus facile de vérifier si vous êtes concerné ou non par cette mesure d'urgence.

Cependant, si depuis votre inscription, votre propriété a été vendue, nous vous invitons à nous en informer à : jfournier@municipalite.labelle.qc.ca Votre inscription sera supprimée après avoir reçu l'information.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'avoir un accès Internet pour vous inscrire, nous vous invitons à communiquer avec Mme Josée Fournier au 819 681-3371, poste 5003. Celle-ci complètera votre inscription avec vous.

***Il est de la responsabilité de chaque citoyen de maintenir à jour ses informations personnelles. Veuillez noter que ces informations sont recueillies uniquement aux fins de cette utilisation et demeurent confidentielles.*



TAXATION - Rappel

Le **8 juillet** est la date d'échéance de votre troisième versement de taxes municipales, afin d'éviter des frais d'intérêts et de pénalités, nous vous suggérons de payer avant ou à cette date.

Vous pouvez acquitter ce compte par le biais d'Internet par votre accès à votre institution financière en choisissant « Municipalité de Labelle » à titre de fournisseur et en inscrivant le matricule (numéro débutant avec la lettre F) comme numéro de référence. Vous pouvez également payer au guichet de votre institution financière, à la réception de l'Hôtel de ville (argent ou carte débit), déposer vos chèques avec coupon dans la boîte de nuit (à droite de la porte à l'hôtel de ville) ou faire parvenir par la poste un chèque (ou les chèques ostdatés en même temps).

La dernière échéance de cette année sera le **8 septembre**.

AVIS

DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

Conformément aux dispositions du *Règlement 2022-376 relatif à la démolition d'immeubles*, le Comité de démolition tiendra une séance publique, le jeudi **11 juillet 2024 à 18 h 30** à la salle Wilfrid-Machabée situé au 2^e étage de l'Hôtel de ville situé au 1, rue du Pont à Labelle.

Au cours de cette séance, le Comité doit statuer sur la demande de démolition 2024-017 et rendre une décision. La demande, si elle est accordée, aura pour effet d'autoriser la démolition totale du bâtiment principal situé au **17, rue du Couvent**, sur le lot 5 010 286

NOS ORGANISMES EN LUMIÈRE



COMPTOIR D'ENTRAIDE DE LABELLE

La Mission - suite

Jour après jour, **depuis plus de 30 ans**, nous offrons à notre communauté le meilleur de nous-mêmes, les talents d'une équipe chevronnée et les services recherchés par la population.

Pour faire suite à notre article dans la parution du 5 juin dernier, dont nous vous avons présenté le premier volet de notre mission, voici donc le deuxième volet, **SE VÊTIR**.

En plus de se nourrir il faut se vêtir. Pour répondre à ce besoin, le Comptoir offre une friperie communautaire où les employés et les bénévoles procèdent au tri des vêtements, à la sélection, au nettoyage et à la mise en marché des vêtements.

Après avoir mis en valeur les vêtements en les présentant de façon attrayante, les bénévoles et les employés accueillent et conseillent les personnes qui font un choix écologique et budgétaire et qui se procurent des vêtements et accessoires à prix modiques.

Les vêtements non retenus sont envoyés dans un autre centre ou encore sont transformés en chiffons pour les commerçants.

Nous recevons de temps à autre des invendus de grandes surfaces; ces vêtements sont donnés aux gens les plus démunis.

Nous collaborons également avec l'organisme de Mont-Tremblant « Habillons un enfant », toujours dans le but d'aider les parents à vêtir convenablement leurs enfants.



Tournoi de golf et Souper bénéfice...

C'est dans une ambiance très festive que, le 13 juin dernier, sous la présidence d'honneur d'Anthony Légaré, président de Centre de Pneus Légaré, de Labelle Neige et de Transport et Locations Légaré, que s'est déroulée la 10^e Édition de notre Tournoi de golf et Souper bénéfice au Club de Golf d'Arundel.

Nous y avons accueilli de nombreux golfeurs qui se sont élancés sur le magnifique golf d'Arundel ainsi que plusieurs amis qui sont venus partager un délicieux souper dans la bonne humeur !

Avec grand plaisir, nous avons souligné le 50^e anniversaire d'opération d'un de nos membres, Meubles Yvan Piché Inc. Nous avons donc eu le bonheur de féliciter Yvan Piché et Julie Léonard pour avoir gardé le cap durant toutes ces années ainsi que Valérie Piché et Justin Labelle qui prendront la relève un jour. Longue vie encore à l'entreprise !

Mme Marie Dallaire, auteure, nous a proposé son dernier livre, « Curiosités du cœur des Laurentides ».

Nous tenons à remercier le Groupe Desjardins, partenaire principal, nos partenaires majeurs: la Municipalité de Labelle, Équip-Impec, la Pharmacie Proxim Pascal Cormier, le Camp Quatre Saisons et Promutuel Assurance Boréale, tous les commanditaires et les golfeurs pour leur généreuse contribution à nos services auprès des entreprises de la région ! Nous remercions également tous nos fidèles bénévoles !

Journée plus qu'agréable à reproduire !...Merci à tous et à toutes pour votre chaleureuse présence !

À l'année prochaine !...

Louise Vandal, coordonnatrice pour le conseil d'administration : 438 871-3384

ACTUALITÉS



Manoir Labellois

Le Manoir Labellois est à la recherche d'employés de soutien pour les postes suivants :

Cuisinière ou Cuisinier

Vous aimez cuisiner et désirez travailler à temps partiel. Deux jours/semaine et faire le remplacement des vacances.

Vous pouvez vous joindre à une équipe dynamique. Dans un environnement agréable avec nos aîné-e-s qui sont merveilleux

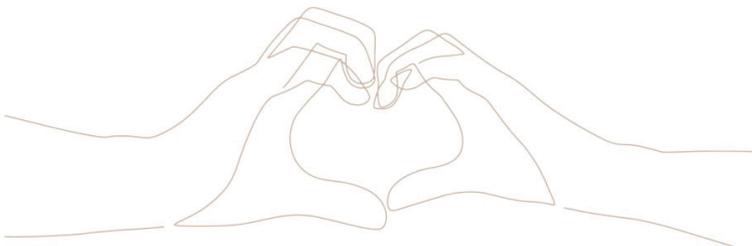
Serveuse

Vous avez quelques heures de disponible et vous voulez faire une différence dans la vie d'aînés? Poste temps partiel 4 jours/semaine.

Nous avons besoin de quelqu'un pour servir les repas aux tables, 2 heures le midi et 2 heures au souper.

Nos aîné-e-s sont merveilleux et ils méritent notre attention.

**Pour information
873-563-8507**



Fondation de l'école Le Tremplin

La Fondation de l'école Le Tremplin remercie grandement la Caisse Desjardins de la Rouge pour leur aide financière de 3 000 \$, qui servira, entre autres, à financer des sorties éducatives et culturelles, du matériel éducatif spécialisé aux élèves ayant des difficultés et les sorties de fin d'année.

Sur la photo : Des élèves de la classe de 2^e année de l'école Le Tremplin, Charlène Vézina, enseignante et administratrice de la Fondation, Sabrina Michaud, adjointe administrative de la Caisse.



**Soyez à l'affût de nos événements via notre page Facebook !
C'est un rendez-vous !**

CALENDRIER JUILLET 2024

DATE	HEURE	ACTIVITÉS	ORGANISME	LIEU
1 ^{er} juin au 2 septembre	Judi /vendredi 18 h à 21 h Samedi /dimanche 13 h à 20 h	Activités diverses : Jeux gonflables, skate park, pickleball, tables de jeux de air hockey et de ping-pong	Municipalité de Labelle	Dôme Gilbert-Brassard
3 juillet	18 h à 19 h 19 h à 20 h	Mercredi sportif Sports variés pour les 5 à 7 ans Flag football pour les 8 à 12 ans	Municipalité de Labelle	Terrain de soccer
8 juillet		Échéance du 3 ^e versement de taxes municipales	Municipalité de Labelle	
10 juillet	18 h à 19 h 19 h à 20 h	Mercredi sportif Sports variés pour les 5 à 7 ans Flag football pour les 8 à 12 ans	Municipalité de Labelle	Terrain de soccer
11 juillet	18 h 30	Séance publique	Comité de démolition	Salle Wilfrid-Machabée
12 juillet		Date de tombée de L'Info Municipale	Municipalité de Labelle	Municipalité de Labelle
12 juillet	19 h 30	Festival Stradivaria - 4 Flamencos	Municipalité de Labelle	Chapelle du centre communautaire
15 juillet	19 h 30	Séance ordinaire du conseil municipal	Municipalité de Labelle	Salle Wilfrid-Machabée
17 juillet	18 h à 19 h 19 h à 20 h	Mercredi sportif Sports variés pour les 5 à 7 ans Flag football pour les 8 à 12 ans	Municipalité de Labelle	Terrain de soccer
Jusqu'au 1 ^{er} septembre	Tous les dimanches de 9 h à 13 h	Marché de la Gare	Le Marché de la Gare	Gare de Labelle
31 juillet		Parution de L'Info Municipale	Municipalité de Labelle	Municipalité de Labelle



NOUS JOINDRE

HÔTEL DE VILLE

1, rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au vendredi
8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

COORDONNÉES

Téléphone : 819 681-3371
Télécopieur : 819 686-3820
Courriel : info@municipalite.labelle.qc.ca
municipalite.labelle.qc.ca

Garage Municipal

8433, boul. du Curé-Labelle

Bibliothèque Lancia-Monette

7393, boul. du Curé-Labelle

Dôme Gilbert-Brassard

25, rue des Loisirs

Pavillon des loisirs

15, rue des Loisirs

Gymnase, piscine et chapelle

29, rue du Couvent

Salle de l'Âge d'Or et Salle

Wilfrid-Machabée

1, rue du Pont

Salle Valiquette

7393, boul. du Curé-Labelle
(en haut de la bibliothèque)